

**SYNDICAT MIXTE EDEN 62**  
**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 02 Février 2022 à 10 h 00**

---

Les délégués au Comité Syndical se sont réunis à Desvres, salle Raymond Dufour, rue de la Gare, le 02 Février 2022 à 10 h 00

**Étaient présents à la séance et ont signé le registre des émargements :**

- **Les délégués du Conseil Départemental** : Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Messieurs Alain MEQUIGNON, Michel MATHISSART, représentant 23 voix.

- **Les délégués des Communes** : Mesdames Sabrina LOOTVOET, Eliane PARDIEU, Odile LECLERCQ, Françoise BEAURIN, Messieurs Eric NOREZ, Philippe DUFOUR, Pierre BEAUVOIS, Romain QUINTIN, Christian RATAJCZAK, Casimir LETELLIER, Patrick DEDECKER, Pierre DELOBEL, José HANNOTEL, Denis MEENS, Philippe DRANSART, Jean-Philippe LELEU, Jean-Luc JOUGLEUX, Patrick BRAEMS, Michel LELIEVRE, Alain BOIGELOT, Daniel KANIA, Yves SACEPE, représentant 22 voix.

- **Les délégués des Intercommunalités** : Messieurs Bruno DEMILLY, Christophe CIURYS représentant 10 voix.

Est représenté en vertu d'un pouvoir : Monsieur Bruno COUSIN représentant 5 voix, soit un total de 5 voix.

**Soit un total de 60 voix sur un total de 114 voix possibles.**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la Présidente ouvre la séance.

La Présidente propose la candidature de Monsieur Alain BOIGELOT en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition ne fait l'objet d'aucune objection.

La Présidente soumet ensuite à l'assemblée le procès-verbal du Comité Syndical du 15 novembre 2021, les délégués n'ayant pas d'observation à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Délibération n°1 : Débat d'Orientation Budgétaire**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il s'agit d'une étape substantielle du processus d'élaboration du budget primitif, le DOB devant impérativement se dérouler dans les deux mois précédant l'adoption de ce dernier. Le Syndicat Mixte Eden 62 maintient sa volonté d'une information financière la plus complète possible de ses membres, avec la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPI-PPF) dont les prévisions s'étendent sur la période 2022-2025.

La Présidente donne la parole à Philippe MINNE pour la présentation en détail des orientations de l'année 2022.

Le comité syndical prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

**Délibération n°2 : Délibération autorisant la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les dépenses concernées par cette proposition sont les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédents, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, sur ce point le syndicat mixte n'est pas concerné.

Le calcul se fera en additionnant les montants inscrits aux comptes D165, 20, 21, 23 et 27 sur l'intégralité des actes budgétaires de l'année N-1 (à savoir BP, DM et BS). Il ne faut intégrer ni les opérations d'ordre ni les dépenses imprévues ni les restes à réaliser.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Chapitre	Crédits ouverts 2021	Crédits à ouvrir 2022
20	32 241.15 €	10 000.00 €
21	1 224 068.94 €	380 000.00 €
23	1 945 417.42 €	300 000.00 €
Total	3 201 727.51 € / 4 = 800 431.87 €	690 000.00 €

Il est proposé que le comité syndical s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

### **Délibération n°3 : Délibération de principe pour recrutement en cas d'accroissement d'activité**

Il est proposé d'autoriser la Présidente à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53.

A ce titre, seront créés au maximum 5 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C et 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation.

Madame la Présidente sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise la Présidente à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

### **Délibération n°4 : Partenariat avec pôle emploi dans le cadre d'une action de formation préalable au recrutement**

Chaque année, à la grange nature, nous recrutons trois agents durant la période estivale pour faire face à la fréquentation.

Pour compléter le dispositif il est proposé un partenariat avec pôle emploi dans le cadre d'une action de formation préalable au recrutement individuel.

Par le biais d'une convention tripartite, Eden 62 accueille deux stagiaires durant 400 heures de formation, la rémunération est à la charge de pôle emploi et la collectivité s'engage à la suite de cette formation à recruter ces deux personnes pour une période de 6 mois.

L'objectif est de bénéficier de la présence de deux stagiaires, rémunérés par pôle emploi et d'enchaîner sur un cdd classique durant la haute saison.

Il est demandé l'avis des membres du comité syndical sur ce sujet.

Cette proposition est validée à l'unanimité des membres du comité syndical.

#### **Délibération n°5 : Modification du tableau des effectifs**

Par délibération en date du 18 octobre 2013 le comité syndical a approuvé le tableau des effectifs des emplois permanents du personnel conformément aux lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiés, et aux décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant.

Depuis, plusieurs modifications ont été apportées à ce document en fonction de l'évolution des services et des tâches confiées aux agents.

Pour les mêmes motifs, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 : Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le comité syndical adopte à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs telle qu'elle lui est proposée.

#### **Délibération n°6 : Recrutement de 8 PEC au sein de l'équipe aménagement**

Lors de la séance du 16 février 2021, il a été décidé la création de 8 PEC à compter du 01 mars 2021. Il est de nouveau proposé pour 2022 de renforcer par ces contrats l'équipe aménagement.

Il est proposé de les renouveler pour une période de 6 mois, renouvelable une fois, à compter du 01 avril 2022.

Le financement est prévu au budget, il s'agit d'un financement par le fonds social européen et le Département du Pas-de-Calais.

Il est également proposé d'autoriser la Présidente à remplacer un agent en contrat PEC en cas de départ anticipé.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité accepte le renouvellement des 8 PEC.

#### **Délibération n°7 : Tarif de la boutique de la grange nature pour l'exercice 2022**

Il est proposé au Comité Syndical un tarif de vente d'articles qui seront proposés aux visiteurs de la grange nature tout au long de l'année 2022. Ces tarifs sont présentés dans les tableaux joints à la présente délibération.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le tarif 2022 des articles qui seront proposés à la vente à la Grange Nature.

#### **Délibération n°8 : Adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion**

Les termes de cette convention a pour objet de déterminer les conditions de mise en place du service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.

La collectivité est déjà adhérente depuis trois ans, il s'agit d'une demande de renouvellement.

Les différents services proposés par cette médecine préventive sont détaillés dans la convention annexée à la présente délibération. Le renouvellement est effectif depuis la séance du comité syndical du 13 avril 2021, il s'agit d'intégrer à la convention et afin d'en bénéficier, en plus de la médecine du travail, de la psychologie du travail et du préventeur.

Le conseiller de prévention (préventeur) est chargé d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale dans la démarche d'évaluation des risques, la mise en place d'une politique de prévention, ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;

- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Le coût de cette adhésion passe de 100 euros à 110 euros par agent.

Le comité syndical accepte, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion avec l'application du coût qui lui est proposé et autorise la présidente à la signer.

### **Délibération n°9 : Convention d'étude diagnostic territorial de la Grange Nature**

La convention définit les termes d'un partenariat entre les étudiants de B.T.S.A. Développement et Animation des Territoires Ruraux (DATR) du Lycée Sainte Marie et Le Syndicat Mixte EDEN62.

Cette convention a pour objectif de déterminer les termes d'un partenariat entre le Syndicat Mixte EDEN62 et les étudiants de BTSA Développement et Animation des Territoires, Promotion 2021 – 2023 du Lycée Sainte Marie à Aire-sur-la-Lys.

Il s'agit tout d'abord de réaliser un état des lieux ciblé du territoire et appréhender les enjeux d'intégration et de développement territorial de l'équipement de la Grange Nature, Maison Nature du Département. Cette phase semble une étape incontournable préalable à l'enquête de terrain. Elle permettra aux étudiants de s'imprégner du territoire sur lequel ils vont enquêter.

Ensuite, il est proposé de réaliser un état des lieux des partenaires potentiels du syndicat mixte EDEN62 présents sur le territoire pour mettre en avant les opportunités de développement en termes d'Éducation Nature autour de la Grange Nature.

La seconde étape consiste à réaliser une enquête et des entretiens auprès des acteurs du territoire identifiés par EDEN62 afin de recenser les opportunités de mise en partenariat avec le syndicat mixte EDEN62 et l'utilisation de la Grange Nature. Ces entretiens seront menés auprès des acteurs en lien avec la thématique Education définis au préalable par les deux parties signataires. Et d'administrer une enquête permettant de définir l'appropriation de l'équipement auprès des habitants des communes limitrophes à la Grange Nature définies au préalable avec EDEN62.

Le montant de la prestation, à la charge de la collectivité, est fixé à 600€ TTC et couvre les frais généraux liés à la réalisation des enquêtes (déplacements, frais de gestion, reproduction des documents, etc.).

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte le projet de convention d'étude diagnostic territorial à l'unanimité et autorise la Présidente à la signer.

### **Délibération n°10 : Demande de financement Natura 2000 pour le dévasement de 1 817 mètres de fossés sur la RNN du Romelaëre**

L'ensemble des fossés de la réserve n'a pas fait l'objet d'un entretien important depuis une trentaine d'années. Seul l'entretien courant, comme l'enlèvement des embâcles ou la gestion des berges et des végétations rivulaires a eu lieu. Dans ce contexte, les vases se sont accumulées sous l'effet de la dynamique naturelle des végétations, mais également suite à l'accroissement du dépôt des fines et limons, charriés par les différentes rivières qui entourent le site, lors d'épisodes pluviométriques importants.

De ce fait, l'exhaussement des fonds a pour conséquence de réduire la circulation des eaux et le rôle de zone d'expansion du site, lors de phénomènes météorologiques intenses. Cela induit également une réduction des connexions hydrauliques nécessaires au bon fonctionnement des continuités écologiques. Cela impacte aussi l'expression de végétations aquatiques qui se développent dans des colonnes d'eau parfois importantes. Enfin, cet envasement entrave la bonne mise en œuvre du plan de gestion de la réserve, en réduisant les possibilités de circuler des agents, une partie des terrains de la réserve n'étant accessible que par voie d'eau.

Pour remédier à cette situation, le dévasement des fossés est apparu comme la solution incontournable. Il est proposé de dévaser 4 fossés sur un mètre de profondeur et sur une largeur de 5 mètres, sans toutefois dépasser les « vieux fonds – vieux bords ».

Pour deux autres fossés, localisés dans les casiers « Durand » et « des Clémings Sud », il est proposé

un curage sur le principe des « vieux fonds – vieux bords ».

Les matériaux extraits seront déposés sur les digues et berges, au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Le plan de financement est le suivant :

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>		
<i>Travaux</i>	<i>Montant</i>	<i>Financement</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>
<i>Dévasement et curage RNN Romelaère</i>	<i>82 092.00 €</i>	<i>Etat- dossier Natura 2000</i>	<i>80%</i>	<i>65 673.00 €</i>
		<i>Autofinancement</i>	<i>20%</i>	<i>16 419.00 €</i>
<i>Total</i>	<i>82 092.00 €</i>	<i>Total</i>		<i>82 092.00 €</i>

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte ce projet à l'unanimité, et autorise la présidente à le mettre en œuvre et à solliciter les subventions nécessaires pour sa réalisation auprès de nos partenaires.

Aucune autre question n'étant soulevée dans le cadre des questions diverses, la séance est levée à 12h10.

La Présidente,  
Emmanuelle LEVEUGLE.